



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit

Question écrite n° 45183

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'économie et des finances pour connaître les statistiques du nombre de dossiers de surendettement traités par la banque de France, et plus particulièrement sur le Territoire de Belfort, ainsi que le nombre de dossiers acceptés, rejetés et le nombre de dossiers dont la dette s'est effacée.

Texte de la réponse

Même si le rythme des dépôts de dossiers de surendettement reste élevé sur le plan national, il n'enregistre qu'une très faible hausse, malgré la crise économique : le nombre de dossiers de surendettement déposés entre janvier et novembre 2013 était en augmentation de 0,43 % par rapport à la même période en 2012 (sources statistiques nationales du surendettement de la Banque de France). Sur la même période, le département du Territoire de Belfort a enregistré 582 dossiers déposés en 2013 contre 608 dossiers par rapport à la même période 2012, soit une diminution de 4,27 %. 552 dossiers ont été déclarés recevables en 2013 contre 531 dossiers en 2012, soit une augmentation 3,95 %. Le nombre de dossiers rejetés s'est élevé à 33 dossiers en 2013 contre 44 en 2012 soit une diminution de 25 %. Le nombre de dossiers dans lesquels l'intégralité de la dette a été effacée a augmenté de 12,3 % (283 dossiers en 2013 contre 252 en 2012).

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45183

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12807

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 174